



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 31230

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les faits dramatiques qui se sont déroulés mardi 26 août à Calais. Une canadienne étudiante en journalisme a été violée alors qu'elle réalisait un reportage sur les migrants candidats à l'exil en Grande-Bretagne. Lieu de rendez-vous notoire des passeurs et des migrants, « la jungle » se situe au cœur de la zone industrielle des Dunes. Cette zone est réputée dangereuse et les journalistes y sont en général accompagnés par des bénévoles des associations d'aide aux étrangers en situation illégale. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son sentiment sur ces événements.

Texte de la réponse

Le 26 août 2008, une ressortissante canadienne déposait plainte au commissariat de Calais pour un viol commis dans une zone où elle s'était rendue, seule, pour réaliser un reportage photographique sur les migrants. Les policiers du commissariat de Calais ont réalisé les premiers actes d'enquête puis l'affaire a été confiée à la direction interrégionale de la police judiciaire de Lille par le parquet de Boulogne-sur-Mer. Une information judiciaire a été ouverte, à laquelle s'applique le secret de l'instruction. Il peut cependant être indiqué que la police judiciaire a identifié l'auteur présumé grâce à son empreinte génétique. Le secteur où a été commis le viol est surnommé « la jungle », car constitué de sous-bois et de fourrés, quoique situé au cœur de la zone industrielle des Dunes. Les services de police portent une attention toute particulière à ce quartier des Dunes, effectivement réputé dangereux. De nombreux contrôles y sont effectués par la sécurité publique, la police aux frontières et les compagnies républicaines de sécurité. Au cours des neuf premiers mois de l'année 2008, les seuls faits de criminalité constatés dans ce secteur sont le viol de la jeune femme de nationalité canadienne et une agression sexuelle. Il doit cependant être souligné qu'il est difficile d'évaluer la criminalité qui peut affecter les migrants eux-mêmes, peu enclins à faire appel aux forces de police ou de gendarmerie. À l'échelle de la circonscription de sécurité publique de Calais, les statistiques témoignent d'une stabilité de la délinquance générale entre 1998 et 2007, de même qu'au premier semestre 2008. S'agissant des viols, 28 faits ont été enregistrés dans cette circonscription en 2007, chiffre identique à celui de 1998. Au premier semestre 2008, le nombre de viols s'est élevé à 6, alors qu'il était de 15 au premier semestre 2007.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31230

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8120

Réponse publiée le : 6 janvier 2009, page 112